



## QUAND LES TRAVAILLEUSES DE LA MUSIQUE NE SONT PAS À LA FÊTE ...

En avril dernier le journal Télérama publiait un dossier sur des situations de violences sexuelles ou sexistes dans le secteur musical.

Les exemples cités concernaient des entreprises de spectacle ou des compagnies discographiques du secteur des musiques actuelles.

Au sein du même dossier était annoncée la constitution d'un collectif d'artistes, de musiciennes, de chanteuses, de salariées administratives ou techniques qui, sous l'acronyme FEMM, dénonce le sexisme dans l'industrie musicale.

Quelques temps auparavant, une enquête du syndicat Cgt des musiciennes et musiciens d'Ile-de-France avait mis en lumière le nombre important de femmes du métier qui témoignaient avoir été victimes de comportements inacceptables. L'impunité dont bénéficie les auteurs d'agissements sexistes ou violents est une des causes de la persistance du problème.

Ainsi, alors que d'autres scandales ont éclaté ces derniers mois dans le secteur de la presse ou des médias par exemple et que les entreprises ont annoncé avoir engagé des procédures disciplinaires envers les personnes mise en cause, dans le secteur de la musique, l'article de Télérama d'avril dernier n'a visiblement suscité aucune réaction de la part des entreprises dont certains cadres ou salariés étaient pourtant assez facilement identifiables.

Dans le secteur de la musique comme ailleurs les grandes déclarations ne suffisent plus. Rien ne changera si les entreprises n'annoncent pas prendre des mesures pour sanctionner les coupables et protéger les femmes qui y travaillent.

*Paris, le 18/06/2019.*

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt  
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)